

Le CQP Animateur de Loisir Sportif est-il reconnu par l'Etat ?

Oui, c'est un diplôme de niveau IV permettant d'encadrer des activités de loisirs sportifs, de l'option choisie, et ce contre rémunération. L'article L 212-1 du Code du sport.

Quand reçoit-on la carte professionnelle ?

La demande de carte professionnelle se fait auprès du site de l'EAPS après réception du diplôme. Le délai varie entre 1 à 3 mois selon les départements (SDJES).

<https://declaration-educateur.sports.gouv.fr/authentication>

Quelles sont les activités concernées par l'option AGEE ?

L'option Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression comporte 4 familles d'activité :

- Les techniques cardio (exemples : STEP, LIA, HIIT,)
- Les techniques douces (exemples : gym douce, stretching, étirements, Pilates, Yoga, Qi Gong, Tai Chi Chuan...)
- Le renforcement musculaire (exemples : CAF, cross training, renforcement musculaire)
- Les techniques d'expression (ZUMBA, activités dansées, expression corporelle...)

Sans recours à des appareils de musculation et à l'exclusion des cours individuels.

Quelles sont les activités concernées par l'option JSJO ?

L'option Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition comporte 4 familles d'activité :

- Jeux de ballons (football, handball, basketball...)
- Jeux de raquette (badminton, tennis de table...)
- Jeux d'opposition et de combat (judo, lutte, boxe éducative)
- Jeux collectifs et / ou traditionnels (ultimate, flag rugby ...)

A l'exclusion des pratiques compétitives, de la délivrance des niveaux, de ceintures, ou de grades et des cours individuels.

Cette formation est-elle accessible aux personnes en situation de handicap ?

Oui. Nous sommes engagés dans une démarche d'accessibilité pour tous les apprenants. Il suffit de nous le signaler afin de pouvoir accompagner au mieux les personnes concernées tout au long de la formation.

Existe-t-il des allègements ?

Des allègements sont possibles. si vous avez des diplômes qui permettent une équivalence de certains blocs de compétences. Néanmoins, le nombre d'heures sera déterminé uniquement lors du positionnement et en fonction du retour de l'équipe pédagogique.

Où passer le PSC ?

Vous pouvez faire une demande auprès de la Croix Rouge, des sapeurs pompiers ou de la protection civile.

Les professions suivantes sont dispensées du certificat :
Infirmière, médecin, sage-femme, vétérinaire, pharmacien, chirurgien dentiste. Ou si vous avez une équivalence de diplôme.

Quels sont les financements possibles ?

- Compte personnel de Formation (CPF)
- AFDAS, France Travail
- Autofinancement (avec possibilité de paiements échelonnés)

En cas de droits insuffisants sur le CPF, comment procéder pour le solde à payer ?

Il faut d'abord faire une demande de financement CPF via le lien que nous vous enverrons.

En cas d'insuffisance, vous pourrez faire une demande sur le CPF qui vous proposera d'autres financements possibles et vous pourrez faire la demande de complément directement sur le site du CPF.

En quoi consistent les tests techniques ?

Pour l'option AGEE :

Une séance d'une heure avec échauffement, un corps de séance, incluant des techniques cardio, renforcement musculaire et stretching puis retour au calme.

Pour l'option JSJO :

Une séance d'une 1 heure comprenant un échauffement type lutte (25min) et pratique d'un jeu sportif au choix speed, flag, ultimate...

Quel est le niveau requis pour passer les tests techniques ?

Il est nécessaire d'avoir une pratique sportive régulière afin d'être en capacité d'encadrer un groupe.

En quoi consiste le positionnement ?

Journée prévue le lendemain des tests techniques qui comprend :

- Temps sur le métier d'animateur
- Mise en situation
- Auto évaluation des compétences visées
- Entretien avec le coordinateur de formation afin d'évaluer l'adéquation entre le projet professionnel et la formation.

En cas d'indisponibilité lors du positionnement, est-il possible de le reporter ?

Les tests techniques et le positionnement sont des temps obligatoires et en commun avec les autres stagiaires.

Il n'est pas donc pas possible de les reporter.

Peut-on faire une alternance dans deux structures ?

Oui, cela est bien possible. Il faudra une convention par structure.

Quelle est la période sur laquelle effectuer l'alternance ?

L'alternance peut s'effectuer après le démarrage en formation et le passage des EPMSP (Epreuves Pratiques de Mises en Situation Professionnelles) et jusqu'à la veille de la première épreuve certificative.

Est ce que les structures d'accueil de stage doivent obligatoirement être affiliées Sports pour Tous ?

Non cela n'est pas obligatoire.

Cependant, nous pouvons vous mettre en relation avec nos clubs affiliés au besoin.

Quelles sont les épreuves d'évaluation ?

Epreuve 1 (bloc 1).

Elaborer un cycle (réalisé ou en cours de réalisation) de 4 séances minimum de loisir sportif en structure de stage en s'appuyant sur une trame. L'évaluation porte sur le rapport écrit et sa soutenance lors d'un entretien de 20 minutes maximum.

Epreuve 2 (bloc 1).

Préparer et animer une séance de 30 min d'animation de loisir sportif dans une activité de l'option auprès d'un public de 6 à 12 personnes. Les évaluateurs observent le candidat au cours de l'animation de la séance et font un entretien individuel sur la séance de 20 min.

Epreuve 3 (bloc 2).

Construire une action de communication soit pour promouvoir une activité ou un évènement (par exemple organisation d'une séance de démonstration) organisé par la structure de stage. L'évaluation porte sur un écrit de présentation de l'action et sur un entretien de 20 minutes.

Epreuve 4 (bloc 3).

Présenter son projet professionnel lors d'un entretien de 20 minutes.

En cas de question complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter

Coordinatrice pédagogique des CQP à Toulouse et Montauban
Laurence HAURAY

laurence.hauray@sportspourtous.org - 07 88 48 25 87

Coordinatrice pédagogique des CQP à Nîmes et Montpellier
Anne DESCUBES

anne.descoubes@sportspourtous.org - 06 95 03 39 64

Référente administrative Alicia ROUCAYROL

formations.occitanie@sportspourtous.org - 04 67 82 16 79